



LIVRET D'ACCUEIL

HOSPITALISATION COMPLÈTE

LA CHÂTAIGNERAIE

MENUCOURT



LA CHÂTAIGNERAIE MENUCOURT

BIENVENUE



Bienvenue au Centre Hospitalier de
Réadaptation et de Rééducation
Fonctionnelles

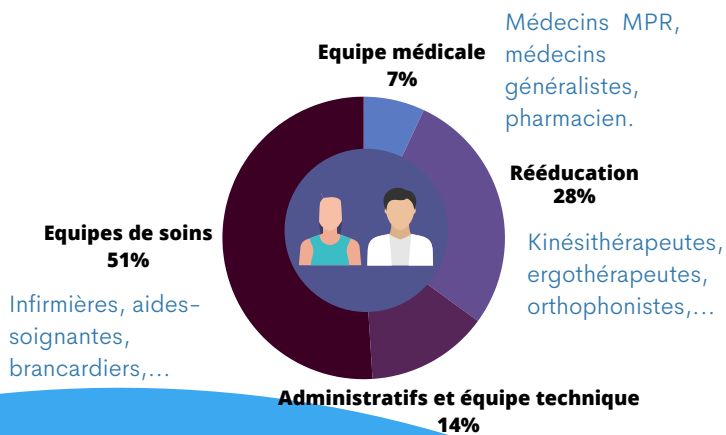
La Châtaigneraie Menucourt

Vous venez d'être admis à La Châtaigneraie et nous sommes ravis de vous accueillir dans notre établissement. L'ensemble des professionnels mettra tout en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Spécialisé depuis sa création en Réadaptation et Rééducation Fonctionnelles, l'établissement accueille annuellement environ 1200 patients souffrant de pathologies traumatologique, orthopédique, neurologique et rhumatologique, en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour.

Quelques chiffres...

Les professionnels de l'établissement



En 2024

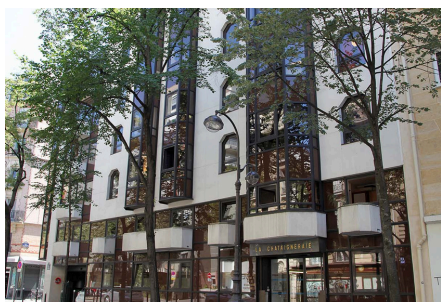


NOTRE HISTOIRE



1978

Le 23 janvier, l'établissement de Menucourt est inauguré par Simone Veil, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à cette époque, accompagnée de Michel Poniatowski, ancien ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.



1991

Le 4 mars, La Châtaigneraie ouvre au 48 rue de La Convention dans le 15ème arrondissement un second établissement de réadaptation et de rééducation à Paris centré sur l'hospitalisation de jour et pouvant accueillir quotidiennement cent vingt patients.



2021

Évolution de l'offre de soins sur Menucourt avec un doublement de l'activité ambulatoire

L'association...

L'établissement est géré par l'Association La Châtaigneraie, fruit d'une collaboration entre des professionnels de la rééducation fonctionnelle et des responsables du monde de l'assurance.



L'Association La Châtaigneraie gère deux établissements, le CHRRF de MENUCOURT (Val-d'Oise) et le CHRRF de Convention à PARIS XVe, avec une stratégie déclinée autour de deux axes principaux :

- Apporter une rééducation de qualité : pluridisciplinaire, personnalisée, variée et dans le cadre d'un projet de soins individualisé autour d'un plateau technique performant.
- Promouvoir la Réadaptation et la Rééducation Fonctionnelles à travers une dynamique de recherche, d'évaluation, de formation, de partage et d'amélioration des pratiques.

Vous pouvez également découvrir La Châtaigneraie sur son site internet : www.lachataigneraie.fr



LA CHATAIGNERAIE - MENUCOURT

INFORMATIONS TARIFAIRES AU 1ER JANVIER 2025



ARTICLE 9 - Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et / ou de soins :

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. ».

FRAIS RELATIFS À L'HOSPITALISATION *

PRIX DE JOURNÉE EN HOSPITALISATION COMPLÈTE NEUROLOGIE
PRIX DE JOURNÉE EN HOSPITALISATION COMPLÈTE LOCOMOTEUR
PRIX DE JOURNÉE EN HOSPITALISATION DE JOUR NEUROLOGIE
PRIX DE JOURNÉE EN HOSPITALISATION DE JOUR LOCOMOTEUR
FORFAIT JOURNALIER À LA CHARGE DU PATIENT OU DE SA MUTUELLE
PARTICIPATION ASSURÉ FORFAITAIRE À LA CHARGE DU PATIENT OU DE SA MUTUELLE

388,88 € PAR JOUR

322,22 € PAR JOUR

321,24 € PAR JOUR

252,97 € PAR JOUR

20 € PAR JOUR

24 € PAR SÉJOUR

***Pour plus de précisions, adressez vous aux secrétaires des admissions. Les informations complémentaires se trouvent aussi dans le livret d'accueil**

FRAIS RELATIFS AUX SERVICES

CHAMBRE PARTICULIÈRE À LA CHARGE DU PATIENT OU DE SA MUTUELLE
TÉLÉPHONE
REPAS ACCOMPAGNANT
HÉBERGEMENT ACCOMPAGNANT
WIFI
TÉLÉVISION (GESTION PAR LA SOCIÉTÉ SOGERES)

50 € PAR JOUR

OUVERTURE DE LIGNE : 4.57 €, PUIS 11 CENTS/MIN

10 EUROS / ADULTE ET 5 EUROS / ENFANT < 12 ANS.

1 NUIT AVEC PETIT-DÉJEUNER INCLUS : 15 €

GRATUIT

4 € PAR JOUR

LA CHATAIGNERAIE

Centre Hospitalier de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelles



SOMMAIRE

01

BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

Les formalités d'admission	1
Les frais relatifs à votre hospitalisation.....	1
Les prises en charges et délais.....	1
Les tarifs au 1er janvier 2023.....	1
Votre trousseau à prévoir.....	2
Vos objets de valeurs.....	2

02

VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN

S'orienter.....	3
Identifier les professionnels.....	3
S'identifier.....	3
La personne de confiance.....	4
Les directives anticipées.....	4
La personne à prévenir.....	4
Votre projet de soins.....	5
Le plateau technique de réadaptation et de rééducation	5
La qualité et la sécurité des soins.....	5
L'hygiène.....	5
Votre consentement.....	5
Parlez nous de vous.....	6
Vos traitements médicamenteux.....	7

03

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Les chambres.....	8
L'accueil de vos proches.....	8
L'hébergement des accompagnants.....	8
Les repas.....	8
Les permissions.....	8
Le service social.....	8
Le réseau santé.....	8
La cafétéria et les distributeurs de boissons.....	9
La téléphonie.....	9
L'internet.....	9
Le courrier	9
La télévision.....	9
Les cultes.....	9
Les soins de beauté.....	9
L'interprétariat.....	9

04

VOTRE SORTIE

Les formalités de sortie.....	10
Le questionnaire de satisfaction.....	10
Le questionnaire E-Satis.....	10

05

VOS DROITS, VOS DEVOIRS

Le règlement.....	11
Les consignes de sécurité.....	11
Les règles de vie.....	11
La vidéo protection.....	11
La charte Romain Jacob.....	12
La charte de la personne hospitalisée.....	12
La charte de bientraitance.....	12
La charte du bon usage du wifi patients.....	12
Les réclamations.....	12
La protection des données personnelles.....	13
La téléradiologie.....	13
La recherche biomédicale.....	13
Le don d'organe.....	13
La confidentialité et l'anonymat.....	13

06

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

La prise en charge de la douleur.....	14
L'alimentation et la nutrition.....	14
La prévention du risque infectieux.....	14
Le groupe éthique.....	14
Le groupe développement durable.....	14
Les évènements indésirables	14
La commission des usagers.....	15

07

"FAITES UN DON"

Fonds de dotation Renaitre.....	15
---------------------------------	----

BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

VOTRE ADMISSION



Formalités d'admission

Lors de votre arrivée, vous êtes accueilli par l'équipe du service des admissions qui complète avec vous votre dossier et vous apporte des informations concernant votre séjour à la Châtaigneraie. Cette équipe reste à votre disposition tout au long de votre hospitalisation pour vos questions administratives.

Les documents nécessaires à vos formalités d'admission :

- **Votre carte vitale et/ou l'attestation en cours de validité**
- **Une pièce d'identité (uniquement carte d'identité, passeport ou titre de séjour)**
- **Votre carte de mutuelle**



Les frais relatifs à votre hospitalisation

Si vous êtes assuré(e) social(e) :

Vous ou votre complémentaire santé devrez régler 20% du prix de journée ou ticket modérateur (si vous n'êtes pas en post-opératoire pendant les 30 premiers jours), ainsi que le forfait hospitalier (20€/jour)

Vous serez exonéré(e) du ticket modérateur dans les cas suivants : Invalidité et Affection Longue Durée (ALD) et autres affections assimilées, si le motif de votre hospitalisation à La Châtaigneraie est en lien avec cette affection.

Vous serez intégralement exonéré(e) des frais d'hospitalisation (prix de journée et forfait hospitalier) dans les cas suivants : Accident du travail ou Maladie professionnelle ; Complémentaire santé solidaire (ex-CMU) ; Aide Médicale d'État (AME) ; Invalidité-art. 115.

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e) et que vous ne disposez d'aucune prise en charge : vous devrez vous acquitter de la totalité des frais d'hospitalisation (prix de journée et forfait hospitalier) le jour de votre admission.

D'éventuels frais supplémentaires liés à votre hébergement peuvent s'appliquer : chambre particulière, téléphone, télévision ...

Attention : Certaines complémentaires santé ne pratiquent pas le tiers payant avec tous les établissements de santé. Si tel est le cas, vous aurez à avancer les frais (prix de journée ou ticket modérateur, forfait hospitalier et chambre particulière). Vous pourrez alors vous faire rembourser auprès de votre complémentaire santé sur factures acquittées.

Prises en charge et délais

L'établissement ne peut connaître à l'avance les garanties couvertes par votre complémentaire santé (si vous en avez une). Une demande de prise en charge est envoyée à votre complémentaire santé dès votre admission. Seul l'accord écrit de celle-ci permettra de connaître votre couverture. Les délais de réponse sont très variables d'une complémentaire santé à l'autre.

En cas de prise en charge limitée en jours sur une année ou un trimestre, les frais de séjours de vos précédents séjours (Châtaigneraie ou autre établissement) peuvent entraîner, le cas échéant, une réduction de la durée de prise en charge accordée par votre complémentaire santé.

Autre formalité d'admission

Prise en charge d'un majeur protégé – Présence nécessaire du tuteur ou du curateur lors de l'admission (loi du 3 janvier 1968).

Tarifs au 23 avril 2023 à La Châtaigneraie :

- Prix de journée en hospitalisation complète neurologie: 369.17 € par jour
- Prix de journée en hospitalisation complète locomoteur: 305.89 € par jour
- Prix de journée en hospitalisation de jour neurologie: 304.96 € par jour
- Prix de journée en hospitalisation de jour locomoteur: 240.15 € par jour
- Forfait journalier à la charge du patient ou de sa mutuelle : 20 € par jour
- Participation assuré forfaitaire à la charge du patient ou de sa mutuelle : 24 € par séjour
- Chambre particulière à la charge du patient ou de sa mutuelle : 50 € par jour

BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

VOS AFFAIRES PERSONNELLES



Vos objets de valeurs

L'établissement n'est pas responsable des pertes ou vols éventuels survenus au cours du séjour.

Nous vous recommandons de ne conserver pendant votre séjour que les objets indispensables.

Confiez à vos proches vos objets de valeurs.

Toutefois, un coffre-fort est à votre disposition. Adressez vous à l'hôtesse d'accueil qui vous orientera.

Veiller à ne pas laisser vos équipements informatiques et téléphones mobiles sans surveillance.

Votre trousseau

N'oubliez pas de vous munir de vêtements pratiques dans lesquels vous serez à l'aise pour effectuer vos séances de **rééducation** (jogging, bermuda, short...), de chaussures adaptées (confortables, tenant bien au pied, fermeture à velcro si possible ...) ainsi que de votre nécessaire de toilette (gant, serviette, savon...).

Pour la **balnéothérapie** : prévoyez des claquettes ou chaussettes de bain, un maillot de bain, un peignoir de bain ou une grande serviette. Le rangement de vos affaires personnelles se fait dans un placard individuel fermant à clé le temps de la séance.

Pour la rééducation spécifique du **genou**, il faut pouvoir le découvrir facilement donc prévoir une robe ou une jupe large, un short, un bermuda ou un bas de survêtement à ouverture latérale.

Pour la rééducation spécifique de l'**épaule**, il faut prévoir des tee-shirts ouverts ou décousus du col à l'épaule, fermant avec velcro ou bouton-pression, et des soutiens-gorge et maillots de bain sans bretelle, des vêtements amples pour couvrir les épaules (cape, châle, gilet large...).

Chaque étage de l'établissement est équipée d'une fontaine à eau, pensez à vous munir d'une gourde.

Les professionnels se tiennent à votre disposition pour tout conseil sur la constitution de votre trousseau.

Vous trouverez un trousseau complet en scannant le flashcode ci-dessous.



VOTRE SÉJOUR

S'ORIENTER, IDENTIFIER



S'orienter dans l'établissement



3ème étage	Plateau d'évaluation et d'éducation thérapeutique
2ème étage	Service d'hospitalisation complète
1er étage	Service d'hospitalisation complète
RDC	Accueil – Direction – Administration – Comptabilité – Admissions – Service d'hospitalisation de jour – Assistante sociale – Orthophonistes – Radiologie – Psychologue – Neuropsychologue – Diététicienne – Cafétéria – Restaurant – Coiffeuse
-1	Kinésithérapie – Ergothérapie

Reconnaitre les professionnels



Chaque professionnel de l'établissement est identifié par un badge mentionnant le nom et la fonction. Le personnel administratif porte un badge avec un lien bleu.

Certains professionnels portent une tenue d'une couleur spécifique.



Kinésithérapeutes



Médecins, psychologue, neuropsychologue, coordinatrice des soins, assistante sociale, orthophonistes, diététicienne, secrétaires médicales



Ergothérapeutes



Infirmier(e)s



Agents de service hospitalier



Brancardiers



Aide-soignant(e)s



Administratif

S'identifier



Vous devez pouvoir être identifié à tout moment par les professionnels durant votre séjour dans l'établissement (Identitovigilance). Afin d'éviter le moindre risque d'erreur, une photo sera prise avec votre accord, lors de votre admission pour être intégrée à votre dossier patient et votre identité vous sera régulièrement demandée. Une Cellule d'Identito-vigilance (CIV) existe au sein de l'établissement afin d'organiser la surveillance et la prévention des erreurs et des risques liés à l'identification des patients tout au long de votre prise en charge. Elle est l'instance qui met en œuvre la politique d'identification de l'établissement.

Ne soyez pas étonné(e) d'être régulièrement interrogé(e) sur votre identité, cela fait partie de la vigilance demandée aux professionnels au cours de votre prise en charge.

VOTRE SÉJOUR

VOS ENGAGEMENTS



La personne de confiance

Pendant votre séjour, vous serez sollicité(e) pour désigner une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant.

Cette désignation peut être utile dans plusieurs cas :

- Votre état de santé ne vous permettra peut-être pas toujours, pendant la durée de votre séjour, de faire connaître aux personnes qui vous soignent votre avis ou les décisions que vous souhaitez prendre pour vos soins.
- Si vous ne pouvez pas exprimer vos souhaits, votre personne de confiance sera consultée par l'équipe médicale et pourra lui donner des indications sur votre façon de voir les choses.
- Avant toute intervention ou investigation importante, les précisions ainsi recueillies pourront guider les médecins dans les choix thérapeutiques.

La désignation d'une personne de confiance :

- N'est pas une obligation,
 - Doit être une décision bien réfléchie
 - Se fait par écrit sur le dossier médical lors de votre admission,
 - Peut être annulée à tout moment en signalant le changement à l'équipe médicale,
 - Peut être remplacée ultérieurement par la désignation d'une autre personne, à votre demande et en signalant le changement à l'équipe médicale,
 - Est valable pour la durée de votre séjour et pour plus longtemps si vous le souhaitez.
- Il vous revient d'informer la personne que vous aurez choisie et d'obtenir bien sûr son accord.
- Toutes les décisions que vous prendrez à ce sujet figureront dans votre dossier médical. Vous serez libre de décider que certaines informations que vous jugerez confidentielles ne devront pas être données par l'équipe médicale à votre personne de confiance. Vous devrez alors nous l'indiquer précisément.

La personne à prévenir

La personne à prévenir a un rôle différent : la personne à prévenir est contactée par l'équipe médicale et soignante en cas d'événement(s) particulier(s) au cours de votre séjour d'ordre organisationnel ou administratif (transfert vers un autre établissement de santé, fin du séjour et sortie de l'établissement...). Elle n'a pas accès aux informations médicales vous concernant et ne participe pas aux décisions médicales.

Si les rôles de la personne de confiance et de la personne à prévenir sont bien distincts, rien ne vous interdit de désigner la même personne, dès lors que vous le manifestez clairement au bureau des admissions.

Vous ne pouvez désigner qu'une personne de confiance, tandis que vous pouvez indiquer plusieurs personnes à prévenir.

Il n'y a pas de formulaire de désignation de la personne à prévenir, il vous suffit de le signaler à l'équipe qui vous accueille, en précisant ses coordonnées.

Les directives anticipées

L'équipe médicale et soignante de La Châtaigneraie sera tout au long de votre séjour à votre écoute à ce sujet et pourra répondre à vos questions. Lors de votre admission, nous recueillons uniquement les informations que vous avez peut-être déjà transmises à votre personne de confiance ou à vos proches ou à travers votre dossier médical partagé.

POURQUOI RÉDIGER SES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Toute personne majeure a la possibilité de rédiger, pour le cas où elle ne serait plus en état d'exprimer elle-même sa volonté, des directives anticipées. L'objectif est de permettre à la personne de faire connaître ses souhaits quant à sa fin de vie (notamment en ce qui concerne la limitation ou l'arrêt des traitements).

COMMENT SONT PRISES EN COMPTE LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Lorsque des directives anticipées existent, le médecin doit en tenir compte. Toutefois les directives anticipées n'ont pas de valeur contraignante pour le médecin. Celui-ci reste libre d'apprécier les conditions dans lesquelles il convient d'appliquer les orientations exprimées par le patient dans ce document compte tenu de la situation concrète et de l'évolution éventuelle de l'état de l'art médical.

A QUEL MOMENT RÉDIGER SES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Lors de votre admission dans l'établissement, vous pouvez signaler au médecin qui vous prendra en charge l'existence de directives anticipées et lui indiquer les coordonnées des personnes auxquelles vous les avez confiées.

EN PRATIQUE A LA CHÂTAIGNERAIE ?

Vous avez la possibilité de rédiger vos directives anticipées à tout moment. Vous pouvez vous procurer un formulaire auprès de la secrétaire médicale du service ou les rédiger librement sur papier. Si vous avez rédigé ou souhaitez rédiger vos directives anticipées, vous devez en informer votre médecin qui les intégrera à votre dossier médical. Si vous avez des questions, vous pouvez consulter votre médecin. Vous pouvez consulter le lien suivant (recommandations HAS) pour en savoir plus sur les directives anticipées :



<https://tinyurl.com/directanticip>

VOTRE SÉJOUR

Vos soins



Votre projet de soins

Vous serez suivi tout au long de votre séjour par une **même équipe** de professionnels sous la **coordination** d'un médecin spécialiste responsable de votre service d'hospitalisation. Le médecin organise la mise en place et le suivi de **votre projet de soins individualisé** en lien avec différents intervenants selon vos besoins : infirmières, aides-soignantes, brancardiers, secrétaires médicales, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, diététicienne, psychologue et neuropsychologue...

Les médecins et professionnels de santé se réunissent **chaque semaine**, afin de suivre l'évolution de chaque patient et définir les stratégies thérapeutiques les mieux **adaptées** pour chacun.

À tout moment, vous pouvez solliciter l'équipe médicale pour toutes informations sur **votre état de santé** .

Des **réunions de synthèse** peuvent être organisées avec vous-même et des membres de votre entourage (avec votre accord) lorsque votre situation le justifie.



Le plateau technique de réadaptation et de rééducation

L'accès au plateau technique est strictement réservé **aux patients**.

L'établissement dispose d'un **plateau technique complet et performant** pour la réadaptation et la rééducation fonctionnelles :

- **Gymnase d'activités collectives**, de travail de l'équilibre et de réentraînement à la marche

- **Balnéothérapie** collective en grand bassin et bassins de soins individuels

- Salles de rééducation orientées vers le **renforcement musculaire et la rééducation neurologique**

- **Box** de kinésithérapie, pour une prise en charge **individuelle personnalisée**

- Une **salle d'ergothérapie** réunit différents ateliers orientés vers une rééducation du geste et une réadaptation aux activités de la vie quotidienne. Une **cuisine et une salle de bain modulables**, ainsi que l'organisation de **visite à domicile** permettent de préparer les adaptations souhaitables dans votre logement si vous n'avez pas retrouvé toute votre autonomie.

À l'extérieur, des **parcours de marche** et un plateau de mise en situation pour les **fauteuils roulants** permettent de retrouver des situations de la vie quotidienne.



La qualité et sécurité des soins

La qualité des soins est au cœur de la dynamique de l'établissement et s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue de la qualité.

La gestion des risques est également une préoccupation constante de l'établissement. Comme tous les établissements de santé en France, La Châtaigneraie est engagée dans une démarche de certification de la qualité traitant tous les aspects de la prise en charge et de son fonctionnement. Cette démarche renouvelée régulièrement donne lieu à la publication d'un rapport décrivant l'appréciation du niveau de qualité reconnu dans l'établissement, à l'issue d'un audit réalisé par des experts extérieurs. (Informations détaillées disponibles sur Qualiscope sur le site de la HAS)

Il est nécessaire de faire part de tout dysfonctionnement ou évènement indésirable lors de votre hospitalisation auprès de votre équipe de soins qui le déclareront en interne pour l'analyser et mettre en place des mesures correctives.



L'hygiène

La lutte contre les infections s'appuie notamment sur le respect de règles d'hygiène, qui s'appliquent au personnel soignant, mais aussi au patient et à son entourage. Veillez à bien suivre ces consignes.

Hygiène des mains

C'est par les mains que se propage la majeure partie des maladies infectieuses. Pour limiter les risques d'infections, pensez à vous laver les mains pour vous protéger et protéger les autres en utilisant notamment les solutions hydro alcooliques mises à disposition.

Hygiène respiratoire

Patients ou visiteurs, si vous présentez des symptômes respiratoires (toux, expectorations) ou période épidémique, vous devez porter un masque de protection. Utilisez un mouchoir à usage unique pour couvrir le nez et la bouche lors de toux ou d'éternuement et jetez le immédiatement après usage. En l'absence de mouchoir, toussiez ou éternuez au niveau du coude ou en haut de la manche plutôt que dans les mains.

Environnement

Désinfectez le matériel avant et après usage dans les salles collectives, avec les sprays désinfectants mis à disposition.



Consentement

Votre projet de soins et projet de vie seront définis avec votre accord tout au long de votre prise en charge.

VOTRE SÉJOUR

Parlez-nous de vous



Osez parler avec votre équipe de soins et votre médecin
Pourquoi est-ce important?

Des malentendus et des erreurs. Tout est important : l'orthographe de votre nom, vos problèmes de santé, un changement de médicament, les effets inattendus que vous ressentez, etc.

Ma sécurité dépend de la vigilance de tous, y compris de la mienne

Je pose des questions et je parle de moi sans aucune gêne, et j'échange avec le médecin et l'équipe de soins sur ce qui est important et utile pour moi.
Si j'ai constaté quelque chose d'inhabituel ou de bizarre : j'en parle avec mon médecin !

- Le médecin et les équipes de soins ont les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour vous soigner et vous accompagner.
- Ils vous écoutent, vous examinent, vous informent et répondent à vos questions.
- Mais c'est vous qui connaissez votre histoire et votre maladie, vos besoins, vos forces et vos fragilités.

Je pose des questions et demande des explications sur :

- les examens à réaliser ;
 - les traitements prévus ;
 - les conséquences possibles (douleur, complication, rééducation, etc.) ;
 - les résultats attendus.
-
- Je peux faire répéter et demander de faire un schéma ou de m'écrire les informations pour m'aider à mieux les comprendre et à ne pas les oublier.
 - Je fais part de mes besoins, préférences et habitudes y compris en matière de traitements alternatifs non médicamenteux.
 - Je demande s'il existe d'autres possibilités de traitement.
 - Je ne pars pas sans avoir compris ce que j'ai, ce que je dois faire, quand et comment, et pourquoi c'est important de le faire.

VOTRE SÉJOUR

Les traitements médicamenteux



PENDANT VOTRE SÉJOUR À LA CHATAIGNERAIE, L'ÉQUIPE MÉDICALE PRESCRIRA VOS MÉDICAMENTS, QUI VOUS SERONT DONNÉS PAR LES INFIRMIER(E)S. SIGNALEZ AU MÉDECIN LES MÉDICAMENTS QUE VOUS PRENEZ SANS ORDONNANCE (AUTOMÉDICATION, PHYTOTHÉRAPIE, ETC.).

Les traitements prescrits seront adaptés en fonction de l'évolution de votre état de santé, des résultats des examens et des analyses qui seront pratiqués pendant votre séjour. Il est très important de signaler toute allergie et/ou intolérance médicamenteuse.



- Le pharmacien et la préparatrice en pharmacie délivrent nominativement les médicaments prescrits.
- Si on ne vous donne pas un médicament que vous prenez habituellement, vous devez le signaler rapidement à l'infirmier(e) et/ ou au médecin. Une explication vous sera donnée.
- Pour votre sécurité, vous devez remettre à l'infirmier(e) tous les médicaments que vous avez apportés. Ils seront rendus à votre famille ou entourage dès que possible ou vous seront remis à votre sortie. **En aucun cas vous ne pouvez vous faire apporter des médicaments pendant votre séjour.**

Les risques sont nombreux et importants (iatrogénie médicamenteuse):

- surdosage ;
- sous-dosage ;
- effets indésirables ;
- incompatibilités.

- Vos médicaments habituels ne sont pas toujours disponibles à la pharmacie de l'établissement et peuvent être remplacés par des médicaments génériques ou des médicaments équivalents. Si un médicament non disponible est jugé indispensable par le médecin, la pharmacie de l'établissement se chargera de vous le procurer. Dans des cas exceptionnels, vos médicaments personnels pourront être utilisés en attendant une livraison si le médicament n'est pas disponible immédiatement. Vous en serez informé(e). Dans ce cas, l'infirmier(e) gèrera le médicament concerné.
- N'hésitez pas à poser des questions à l'équipe soignante concernant votre état de santé et vos médicaments. Elle vous donnera les explications nécessaires.
- Pensez à nous signaler tout nouveau symptôme ; il peut être lié à votre traitement et nous conduire à le modifier.
- Pendant votre hospitalisation, profitez des conseils de l'équipe soignante afin d'observer au mieux votre traitement lorsque vous serez rentré(e) chez vous.

“ Évènement indésirable lié au médicament

Hors hospitalisation

Vous pouvez déclarer un événement indésirable lié à un médicament en vous rendant sur le site internet de l'ANSM:

<http://ansm.sante.fr/>

Pendant votre hospitalisation, signalez le à l'équipe soignante.

VOTRE SÉJOUR

INFORMATIONS PRATIQUES



Chambres



Nous disposons de chambres doubles et de chambres particulières, toutes équipées de lits électriques à hauteur variable avec des commandes centralisées depuis votre lit et d'une salle de bains adaptée à la perte d'autonomie (douche, lavabo, WC).

Dans le cadre de la gestion des lits, nous pouvons être contraints à opérer un changement de chambre. Dans de telles circonstances, nous vous remercions de faire preuve de compréhension.

Chambres particulières :

Si vous souhaitez une chambre particulière, la demande sera prise en compte le jour de votre arrivée. Celle-ci sera attribuée suivant les disponibilités et moyennant un supplément (précisé en page 1).

Si nous ne disposons pas d'une chambre particulière le jour de votre admission, nous ferons de notre mieux pour vous satisfaire dans les jours suivants.

Si vous ne souhaitez plus bénéficier d'une chambre particulière, merci de prévenir le service des admissions. Vérifiez auprès de votre mutuelle les modalités de prise en charge qu'elle vous propose : sans prise en charge par la mutuelle, ce supplément vous serait directement facturé.

Accueil de vos proches



Les visites sont autorisées à partir de 12h00 et jusqu'à 22h00 selon votre programme de soins et sauf avis contraire de l'équipe soignante. Les espaces d'accueil au rez-de-chaussée sont à privilégier. Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés dans les chambres pour des raisons de sécurité. Dans les étages, nous vous demandons de veiller au repos des patients et de vous limiter à 2 ou 3 visiteurs dans les chambres.

Les soins effectués auprès des patients doivent être effectués en l'absence des visiteurs.

Il est possible d'inviter vos proches aux repas (midi ou soir en semaine, midi uniquement le WE) en réservant auprès du personnel de la Sogeres ou de la diététicienne, au moins 48h avant le repas.

Les tickets sont en vente à l'accueil au prix de 10 euros par adulte et 5 euros par enfant de moins de 12 ans.

Hébergement de vos proches



L'établissement peut proposer des solutions d'hébergement à proximité du Centre pour les accompagnants. Pour tout renseignement, adressez vous à l'accueil. 1 nuit avec petit-déjeuner inclus : 15 €

Repas



Notre équipe de restauration met tout en œuvre pour que vos repas soient un moment de détente et de plaisir. Un choix de plats variés, équilibrés et cuisinés sur place, vous est proposé au menu de la semaine.

Si vous suivez un régime particulier, la diététicienne vous conseillera sur le plan nutritionnel pour la composition de menus adaptés. Les menus peuvent être adaptés selon vos croyances religieuses.

Les repas sont servis au self, en semaine : déjeuner 12h00 – dîner 19h00 et le week-end : – déjeuner 12h00 – dîner 18h30

Le petit déjeuner est servi en chambre, à 7h30 en semaine et à 8h00 le week-end et jours fériés.

Permissions



Les demandes de permission nécessitent une autorisation médicale et administrative.

Pour une journée, elles doivent être soumises 48h avant votre sortie auprès de l'équipe de votre étage.

Pour un week-end (du samedi matin au dimanche soir), adressez-vous à l'équipe de votre étage pour connaître les conditions.

Le service social



Une assistante sociale est à votre disposition pour vous apporter des conseils et pour vous aider à résoudre des problèmes sociaux et administratifs inhérents à l'hospitalisation, à la maladie et au handicap. Elle peut aussi rencontrer votre entourage familial.

En collaboration avec l'équipe médicale, l'assistante sociale contribue également à la réinsertion sociale et professionnelle.

Assistante sociale joignable au 01.34.46.64.08.

Réseau de santé



La Châtaigneraie s'inscrit dans un Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) afin de vous garantir une réponse globale adaptée et coordonnée quels que soient votre âge, votre pathologie, votre handicap ou votre situation. Il a pour but, de fluidifier votre parcours de santé par l'évaluation de votre situation et la mise en œuvre d'un plan de soins personnalisé.

Site internet : www.coordinov.com

VOTRE SÉJOUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Cafétéria

Vous trouverez une cafétéria au rez-de-chaussée de l'établissement (les horaires d'ouverture sont susceptibles d'évoluer) :

–En semaine : de 10h45 à 12h00, de 12h45 à 14h00, de 15h00 à 18h30

–Le week-end : de 11h30 à 18h00.

Des distributeurs automatiques de boissons et friandises sont également disponibles en face de la cafétéria.

Téléphonie

Vous pouvez bénéficier en vous adressant à l'accueil, d'une ligne de téléphone directe avec un numéro personnel et un code confidentiel pour vos appels vers l'extérieur :

Votre téléphone : 01.34.46.--.-- (avec votre numéro de chambre)

Pour joindre le standard depuis votre chambre : 9

Pour joindre le standard depuis l'extérieur : 01.34.46.65.65

Forfait unique d'ouverture de ligne téléphonique : 4.57 €.

Les communications sont payées par des « créditaxes » achetés d'avance à l'accueil. (11centimes/min)

(NB : Le solde des créditaxes non utilisés vous sera remboursé le jour de votre départ au standard)

Laissez votre téléphone branché, il peut être utile en cas d'urgence et les appels en interne sont gratuits.

Par respect du confort de l'ensemble des résidents, il n'est plus possible de recevoir d'appels en chambre après 22 heures 30.

Internet

Une connexion Wi-Fi vous est offerte en chambre.

Réseau : **Patients**

Mot de passe : **chataigneraie**

Courrier

Le courrier qui vous est adressé personnellement est distribué chaque jour dans votre chambre.

Vous pouvez déposer votre courrier affranchi dans la boîte aux lettres située à l'accueil. La levée du courrier a lieu à 15 h00 (11h00 le mercredi) sauf le week-end et jours fériés.

Adresse postale : CHRRF La Châtaigneraie – Rue Bernard Astruc – 95 180 MENU COURT

Télévision

Chaque lit possède une télévision munie d'un casque audio pour respecter le repos dans les chambres doubles.

3,20 € par jour – 20.80 € par semaine.

Se renseigner à la cafétéria ou en composant le 7465 depuis votre téléphone fixe.

Cultes

Les Ministres du Cultes des différentes confessions peuvent rendre visite aux patients qui en expriment le désir (s'adresser à l'hôtesse d'accueil)

Un prêtre catholique célèbre une messe dans l'établissement une fois par semaine, le jeudi à 18h00, en salle de repos d'hospitalisation de jour au rez-de-chaussée.

Soins de beauté

Un salon de coiffure se trouve au rez-de-chaussée de l'établissement. L'hôtesse d'accueil se tient à votre disposition pour vous communiquer des coordonnées de coiffeurs qui peuvent se déplacer. Vous pouvez faire appel à une esthéticienne, en vous assurant préalablement auprès de votre médecin que les soins envisagés ne sont pas contre-indiqués.



Interprétariat

Certains membres du personnel acceptent de servir d'interprète en cas de barrière de la langue, et de vous aider dans les échanges avec les professionnels.

VOTRE SÉJOUR

VOTRE SORTIE



EN RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLES, LA SORTIE ET LE RETOUR À DOMICILE REPRÉSENTENT UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LE PROCESSUS DANS LEQUEL VOUS ÊTES ENGAGÉ.

Les équipes de l'établissement sont attentives à la préparation de cette étape et aux conditions dans lesquelles elle peut s'organiser. Dans certaines situations, des visites à domicile en compagnie de certains de vos thérapeutes, ou sur vos lieux de vie habituels, peuvent être programmées pendant votre séjour.

Le jour de votre sortie, vous devez libérer votre chambre à 9h30 (l'équipe soignante restant attentive à vous apporter l'aide nécessaire) et pour la bonne gestion de votre dossier de séjour, il est indispensable de vous rapprocher du bureau des admissions et de la facturation pour accomplir les formalités administratives de clôture de votre séjour et régler les éventuels frais restant à votre charge.

Sur le plan médical, le médecin chargé de votre suivi établira au moment de votre sortie des prescriptions et autres formalités éventuelles nécessaires à la bonne continuité de votre parcours de santé. En fonction de votre état, il pourra aussi, s'il le juge nécessaire vous établir une prescription de transport pour un retour à domicile.

VOTRE SATISFACTION, VOTRE EXPÉRIENCE



DANS LES JOURS QUI PRÉCÈDERONT VOTRE SORTIE, IL VOUS SERA REMIS UN **QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION QUE NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR REMPLIR ET REMETTRE À L'HÔTESSE D'ACCUEIL** AVANT VOTRE DÉPART.

Vos réponses et/ou remarques sont étudiées chaque semaine, ainsi que dans le cadre d'une instance dédiée à la qualité de votre prise en charge (Commission des Usagers - CDU), elles peuvent être intégrées au plan d'amélioration de l'établissement.

Nous organisons aussi des temps d'échanges avec les patients de chaque service afin de recueillir leur expérience, participez à ces temps où vous rencontrerez des membres de la CDU.



Questionnaire E-Satis

Suite à votre séjour dans notre établissement, après nous avoir transmis votre adresse mail, vous recevrez une enquête en ligne. Vous contribuerez au calcul d'un indicateur national de la satisfaction des patients hospitalisés. Cette enquête n'est pas obligatoire et vous pouvez refuser à tout moment de renseigner le questionnaire en prévenant le bureau des admissions de votre refus.

Votre adresse mail ne sera communiquée à aucun tiers, exceptée à l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) pour l'envoi du questionnaire de mesure de satisfaction e-satis.

Les résultats de l'enquête sont anonymes et ne peuvent pas être reliés à l'adresse mail des patients.

VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

Règlement et consignes

LA CHÂTAIGNERAIE S'EMPLOIE À CRÉER DES CONDITIONS DE VIE FAVORABLES AU BON DÉROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR ET À UNE VIE EN COMMUN AGRÉABLE ET RESPECTUEUSE. DE PLUS, VOUS AVEZ BESOIN DE CALME ET DE REPOS, EN RAISON DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ ET DE VOTRE FATIGUE. LES PROFESSIONNELS ONT ÉGALEMENT BESOIN DE TRAVAILLER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POUR VOUS OFFRIR UNE PRESTATION DE QUALITÉ.

Il est ainsi demandé à chacun de respecter en particulier les règles suivantes de vie en commun :

- Éviter de faire du bruit ou de provoquer du désordre.
- Regagner impérativement votre chambre au plus tard à 23h00.
- Éteindre vos portables pendant vos soins.
- Respecter les consignes qui vous sont données par le personnel.
- Les fleurs et autres plantes ne sont pas autorisées dans votre chambre.
- L'accès au plateau technique est réservé aux patients.
- Privilégier les visites dans les lieux d'accueil du rez-de-chaussée.
- Éviter la présence d'enfants dans l'établissement, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés dans les étages d'hospitalisation.
- Ne pas déranger l'infirmière dans les couloirs lors de la distribution des médicaments.
- Ne pas introduire ni consommer de boissons alcoolisées.
- Ne pas fumer ni vapoter dans l'établissement et ni sur les balcons.

“ Vidéo protection

Nous vous informons que cet établissement est placé sous vidéoprotection pour des raisons de sécurité des personnes et des biens. Pour l'exercice du droit d'accès aux images, veuillez-vous adresser à la Direction (renseignements à l'accueil).



Consignes de sécurité

Les consignes d'incendie et d'évacuation des locaux sont affichées à chaque étage et dans tous les lieux de circulation. En toute circonstance, il est impératif de conserver son calme et de suivre les consignes du personnel, formé à la gestion de ces situations.

En cas d'ordre d'évacuation, suivez les consignes, n'utilisez pas les ascenseurs, ne revenez jamais en arrière sans y avoir été invité ; en cas de fumée, baissez-vous.

L'ensemble des professionnels et l'équipe de maintenance sont vigilants à toute défectuosité des installations ou des matériels électriques. N'hésitez pas à signaler tout défaut que vous remarquerez.

Les règles de vie

Chacun est tenu de respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition.

Chaque personne doit observer le plus grand respect vis-à-vis d'autrui : aucune nuisance sonore (téléphone portable, lecteur de musique...) ni d'expression d'opinions politiques ou religieuses portant atteinte à la liberté de chacun.

Il est interdit de sortir du Centre pendant vos soins sans autorisation. Une permission exceptionnelle peut être accordée sur avis médical par le Médecin-Chef d'établissement ou le médecin référent, puis validée par la Direction.

Toute violence verbale ou physique envers un membre du personnel ou un patient sera sanctionnée.

VOS DROITS ET DEVOIRS

Chartes



Charte Romain Jacob

Cette charte a pour but d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap. La personne doit être actrice de sa santé et de sa qualité de vie. C'est un élément constitutif de son autonomie, sa diffusion dans l'établissement renforce l'engagement de la Châtaigneraie dans cette volonté.

Charte du patient hospitalisé

La charte du patient hospitalisé a pour objectif de faire connaître aux personnes malades, accueillies dans les établissements de santé, leurs droits essentiels. Vous la trouverez sur la pochette du livret d'accueil et affichée à chaque étage de l'établissement

Charte de bientraitance

Rédigée et mise en forme par les membres du groupe éthique et les représentants des usagers, la charte de bientraitance de La Châtaigneraie souligne l'engagement de l'ensemble des équipes de l'établissement autour de la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance. Chaque nouveau salarié reçoit cette charte. Nous vous invitons à la consulter à chaque étage de l'établissement et dans l'espace éthique.

Charte Wifi

L'utilisation gratuite du réseau Wifi « Patients » est conditionnée par l'acceptation expresse de la charte de l'établissement à ce sujet et le respect de ses dispositions. Le droit d'accès de chaque Usager est personnel et réservé aux patients séjournant dans l'établissement.

Pour plus d'informations consulter ce lien :



“ Réclamation

Si vous souhaitez exprimer une réclamation, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de direction (du lundi au vendredi). Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez adresser un courrier à la Direction de l'établissement qui veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite dans les meilleurs délais. Elle fera le lien avec la commission des usagers (CDU) et pourra le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non-médecin, membre de la CDU. Le médiateur vous recevra, vous (et votre famille éventuellement) pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

VOS DROITS ET DEVOIRS

Informations et chartes



Information du Patient - Recours à la Téléradiologie

L'interprétation des examens radiologiques nécessite que l'établissement fasse appel à la compétence de radiologues en leur adressant les images médicales vous concernant via un procédé de téléimagerie empruntant un réseau internet sécurisé: TeleDiag.

Vous avez libre choix d'accepter de bénéficier de ce procédé de téléimagerie ou non. Dans le cas où vous ne le souhaiteriez pas, il vous suffira de nous le faire savoir par n'importe quel moyen ou de prévenir votre médecin de votre souhait de vous retirer de la plate-forme.

Pour plus d'informations consulter ce lien :



<https://tinyurl.com/chatradiolo>

Recherche biomédicale

Pendant votre séjour, un médecin peut vous proposer de participer à un protocole de recherche biomédicale. Conformément à la loi, aucune expérimentation ne se déroule sans votre consentement écrit. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser et vous pouvez interrompre votre participation à tout moment.

Protection des données personnelles : Application du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de votre prise en charge à La Châtaigneraie, nous collectons directement auprès de vous (et/ou de vos proches dans certains cas), des données administratives et médicales vous concernant qui sont nécessaires à votre sécurité, à l'organisation et à la qualité de votre prise en charge ainsi qu'à la facturation de vos soins.

Pour vos données personnelles, vous disposez d'un droit à une information compréhensible aisément accessible sur l'utilisation de ces données, d'un droit de consentement, d'un droit d'accès, d'un droit de modification, d'un droit d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Direction de l'établissement ou au Délégué à La Protection des Données : dpo@lachataigneraie.fr

Pour plus d'informations consulter ce lien :



<https://tinyurl.com/chatperso>

Don d'organes

Le don d'organes et de tissus est une procédure strictement encadrée par la Loi. Toute personne est un donneur potentiel à moins qu'il ne se soit opposé au don de son vivant principalement par son enregistrement sur le Registre National des Refus (<https://www.registrenationaldesrefus.fr>)

“ Confidentialité et anonymat

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel ainsi qu'à la discrétion professionnelle. L'établissement est équipé de haut-parleurs pour pouvoir, en cas de nécessité, vous appeler si vous n'êtes pas dans votre chambre. Par respect de la confidentialité, votre accord vous sera demandé dès votre arrivée pour que l'on puisse vous appeler par votre nom au micro. Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée en le signalant au service des admissions, vous serez invité à signer un document dans ce sens.

VOTRE SÉJOUR

Les instances et groupes de travail



LA QUALITÉ DES SOINS ET LA GESTION DES RISQUES SONT AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT ET S'INSCRIVENT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS. LA DÉMARCHE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS EST PILOTÉE PAR UN RESPONSABLE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES DANS L'ÉTABLISSEMENT, EN COLLABORATION AVEC L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES. L'ENSEMBLE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX SOINS EST STRUCTURÉE EN DIFFÉRENTES INSTANCES. LES DIFFÉRENTS INDICATEURS QUALITÉ SONT AFFICHÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT ET DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET QUALISCOPE DE LA HAS.

Prise en charge de la douleur

Un Comité de Lutte contre La Douleur (CLUD) est constitué dans l'établissement. La prise en charge de la douleur est une des priorités de l'établissement, les médecins et l'équipe soignante sont sensibilisés à cette question et mettent en œuvre tous les moyens pour la soulager. Dès votre admission, votre douleur sera évaluée et vous serez interrogé(e) régulièrement tout au long de votre séjour. Un contrat d'engagement sur la douleur vous est remis lors de votre admission.

Alimentation et nutrition

Un Comité de Liaison sur l'Alimentation et la Nutrition (CLAN) assure le suivi de la politique nutritionnelle, du fonctionnement de la restauration et de l'appréciation des patients et des salariés.

C'est une structure consultative qui propose un plan d'action :

- Pour l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients.
- Pour l'amélioration de la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation- nutrition.

En fonction des besoins préalablement identifiés, il impulse des actions adaptées à l'établissement pour mettre en place des actions en rapport avec l'alimentation et/ou la nutrition.



Prévention du risque infectieux

Le comité de Lutte contre Les Infections Nosocomiales (CLIN) veille activement à la prévention et à la surveillance des infections associées aux soins au moyen d'un programme d'actions et d'informations destiné à l'ensemble du personnel, des patients et leur entourage.

Groupe éthique

Un groupe de travail mène une réflexion régulière sur l'éthique dans l'organisation et l'accueil du patient ainsi que dans la mise en œuvre et l'accompagnement du projet de soins.

Groupe développement durable

Le groupe développement durable pilote la démarche amorcée dans l'établissement depuis de nombreuses années, notamment sur le versant environnemental. Il permet de sensibiliser régulièrement les professionnels et les patients sur les enjeux environnementaux (semaine de développement durable, lutte contre le gaspillage, incitation à la mobilité douce...) et propose des actions à mettre en place au sein de l'établissement (plan d'économies d'énergie, local vélo, ...)

“ Évènement indésirable associé aux soins

L'ensemble du personnel est sensibilisé à l'amélioration continue de la qualité et sécurité des soins. Durant votre hospitalisation, vous devez faire part à votre équipe de soins de tout dysfonctionnement qui sera déclaré en interne, voire en externe pour une analyse approfondie des causes, et la mise en place d'actions correctives. Hors hospitalisation, toute personne témoin ou victime d'un évènement indésirable peut le déclarer sur le site de l'ARS Ile de France.

VOTRE SÉJOUR

Les instances

La commission des usagers

La commission des usagers (CDU) a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades, de leurs proches et de la prise en charge.

Afin d'améliorer vos conditions d'accueil, la CDU s'appuie sur les résultats des questionnaires de sortie ainsi que sur vos remarques et suggestions. Elle est également amenée à examiner vos plaintes et réclamations.

Membres de la Commission des Usagers :

Présidente : Alizée Denooz (Représentante des usagers, APAISER Sc), à joindre par mail alizee.denooz@wanadoo.fr ou sur usagers.menucourt@lachataigneraie.fr

Vice-Président : Damien Akrich (Directeur), 01.34.46.64.21.

Médiateur médical : Dr Isabelle Hernandez, 01.34.46.64.23

Médiateur non médical : Véronique Jondeau, 01.34.46.64.21 (Suppléante : Laurence Edet, 01.34.46.64.35)

Directeur de l'établissement : Damien Akrich, 01.34.46.64.21

Représentants des Usagers : Philippe Lebeau (APF) à joindre au 06.22.69.38.79, Alizée Denooz (APAISER Sc) alizee.denooz@wanadoo.fr, Bettina David (APF).



“ Vous voulez soutenir la Châtaigneraie

Le Fonds De Dotation Renaître

LA CHATAIGNERAIE a créé le fonds de dotation RENAÏTRE en partenariat avec la Fédération Française des Assurances et l'Association Assurance Prévention.

Structure à but non lucratif, le fonds de dotation RENAÏTRE a pour objet de soutenir et développer des actions d'intérêt général (innovation, prévention, formation, recherche) dans les domaines de la rééducation fonctionnelle ainsi que de l'assistance à la personne malade, dépendante ou handicapée.

Vous pouvez soutenir LA CHATAIGNERAIE et la rééducation fonctionnelle en faisant un don au fonds de dotation, à l'ordre de « fonds de dotation RENAÏTRE », à remettre à la Direction de l'établissement ou à envoyer par voie postale à « Fonds de Dotation RENAÏTRE – 48 rue de la Convention – 75015 PARIS ». Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du code général des impôts).

LA CHATAIGNERAIE

Centre Hospitalier de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelles

LES INTERVENANTS DANS VOTRE PRISE EN CHARGE

Votre numéro de chambre:

Votre étage: 1er étage

2ème étage

Médecin responsable de votre séjour:

Coordinatrice des soins: Laurence Edet

Kinésithérapeute:

Ergothérapeute



RESPONSABLES DE L'ÉTABLISSEMENT

Président de l'Association : Gilles Wolkowitsch

Directeur Général de l'Association : Renaud Coupry

Directeur d'établissement, Directeur Adjoint de l'Association: Damien Akrich

Directrice Administrative et Financière : Francine Raimbault

Responsable Qualité et Gestion des Risques: Delphine Loubère

Equipe médicale de Service Hospitalisation Complète:

- Docteur Zine Lahouaoula
- Docteur Saada Kacher
- Docteur Achour Chioukh

Equipe médicale de Service Hospitalisation de Jour :

- Docteur Isabelle Hernandez
- Docteur Nicoleta Ivanciu
- Docteur Maïssa Guemiche

Cadre de santé, Coordinatrice des soins : Laurence Edet

Cadre de santé, Chef du service Kinésithérapie : Fabrice Rio

Chef du service Ergothérapie : Annaïg Lefeuvre